

## Qualité de vie au travail des infirmiers et infirmières :

### L'Ordre appelle à une initiative forte pour répondre au malaise profond des infirmiers

La Ministre des affaires sociales et de la santé a présenté hier, lundi 5 décembre 2016, une « stratégie nationale d'amélioration de la qualité de vie au travail de l'ensemble des professionnels de santé. »

Cette annonce fait suite aux événements dramatiques récents qu'ont été les suicides de cinq infirmiers en lien avec leurs conditions de travail. Les infirmiers s'étaient mobilisés en nombre le 8 novembre dernier pour dire leur malaise profond face à un rationnement des soins allant à l'encontre de la qualité de leur travail et face à des procédures de management au sein des hôpitaux faisant perdre toute motivation et tout sens aux soins rendus.

*« Malgré une absence de prise de parole durant l'été lors des suicides de nos consœurs et confrères qui a été très mal perçue, il semble au moins que la souffrance du monde infirmier ait été entendue. Mais nous regrettons que cette stratégie reste superficielle et consiste surtout à déployer des moyens pour tenter de convaincre les infirmiers que les restructurations, la polyvalence imposée, la gestion technocratique des hôpitaux sont une bonne chose. Alors que ce sont là les principaux facteurs aggravants tant ils relèvent d'une logique de rationnement foncièrement contraire au soin et à ses valeurs. C'est le cœur même du conflit intérieur qui affecte chacun d'entre nous et amène, hélas, certains à commettre l'irréparable »* estime Didier BORNICHE, président de l'Ordre.

#### **Une nécessité désormais urgente : l'élaboration et la mise en œuvre de plans de dotation en personnel infirmier valides et fiables, prenant en considération les charges en soins.**

L'Ordre national des infirmiers dénonce la prévalence sur la culture du soin et du service public d'une culture de la rentabilité, du rationnement et des indicateurs de gestion. Le management par objectif appliqué au soin génère un profond conflit déontologique chez ceux qui, de par leur formation et leur parcours, ont ancré en eux cette approche humaniste qui incarne l'engagement soignant.

C'est cette valeur fondamentale de l'exercice infirmier que rappelle notre code de déontologie en son article 10: « *L'infirmier agit en toutes circonstances dans l'intérêt du patient. Ses soins*

*sont consciencieux, attentifs et fondés sur les données acquises de la science. Il y consacre le temps nécessaire en s'aidant, dans toute la mesure du possible, des méthodes scientifiques et professionnelles les mieux adaptées. Il sollicite, s'il y a lieu, les concours appropriés. » C'est aussi cette valeur qui amène le code de déontologie à prescrire en son article 64 que « L'infirmier salarié ne peut, en aucun cas, accepter que sa rémunération ou la durée de son engagement dépendent, pour tout ou partie, de normes de productivité, de rendement horaire ou de toute autre disposition qui auraient pour conséquence une limitation ou un abandon de son indépendance ou une atteinte à la qualité ou à la sécurité des soins. »*

Pour réintroduire la culture du soin, l'Ordre appelle au retour à un encadrement infirmier de proximité s'appuyant sur des infirmiers cadres de santé.

Surtout, l'Ordre national des infirmiers appelle le Ministère chargé de la santé ainsi que l'Agence nationale d'appui à la performance, chargée en grande partie de l'application de la stratégie annoncée, d'engager sans tarder, en partenariat avec l'ensemble des acteurs dont les infirmiers eux-mêmes, un travail approfondi et concerté d'élaboration et de mise en œuvre de plans valides et fiables de dotation en personnel infirmier, selon la charge en soins, au sein des hôpitaux.

Seule une telle approche structurelle et concrète peut apporter aux infirmiers les réponses qu'ils attendent pour apaiser leur profond malaise.

**Adrien de Casabianca**  
**Relations presse**  
06 30 30 34 84  
[adrien.decasabianca@gmail.com](mailto:adrien.decasabianca@gmail.com)

**Karim Mameri**  
**Secrétaire général**  
06 21 75 54 59  
[secretariatgeneral.cnoi@ordre-infirmiers.fr](mailto:secretariatgeneral.cnoi@ordre-infirmiers.fr)

#### **À propos de l'Ordre national des infirmiers**

*Avec plus de 200 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Chargé par la loi de veiller au maintien des principes éthiques et au développement des compétences, indispensables à l'exercice de la profession, l'Ordre contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé. Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.*